

Mairie de
La Gouesnière
bulletin municipal

Mai 2018

La construction
d'une épicerie
multiservice



L'inauguration de la
Salle de Sport



Des activités
pour TOUS !



La Fibre optique arrive !

Saint-Malo Agglomération déploie
Le **Très Haut Débit**



Mot du Maire



Joël Hamel

Maire de La Gouesnière
Vice-président de
Saint-Malo Agglomération
en charge de l'enseignement
supérieur, de la recherche,
des nouvelles technologies
et de la construction du
centre aquatique

Une équipe municipale qui travaille

Mesdames, Messieurs,

Une année s'est encore écoulée depuis la publication du dernier bulletin municipal. Au cours de celle-ci, nous avons changé de président de la république et un nouveau gouvernement entreprend des réformes. Celles-ci ont un effet direct sur l'ensemble des communes, telles que la réforme de la taxe d'habitation ou la baisse des dotations. Soyez assurés que le conseil municipal conserve la même ferveur que les années précédentes. Les élus qui m'entourent contribuent au développement de La Gouesnière. Je souhaite également associer celles et ceux qui participent à la vie municipale, en particulier les associations locales qui animent la commune en permanence.

Une fois n'est pas coutume, nous avons décidé de différer la parution du bulletin municipal au printemps afin de vous livrer des informations les plus précises possibles sur les projets que nous menons actuellement. Il s'agit entre autres de la **construction d'une épicerie multiservice**. Nous avons obtenu le permis de construire. Nous avons choisi les entreprises qui vont réaliser ce bâtiment. Les travaux démarrent.

Vous avez sûrement constaté que **le très haut débit arrive à La Gouesnière**. Les entreprises spécialisées interviennent actuellement dans toutes les rues afin de mettre en place un réseau de fibre optique et ses armoires associées.

De même, nous souhaitons vous faire part de **la bonne santé financière de la commune** au 31 décembre 2017. Les comptes viennent d'être validés par les services du Trésor Public. Nous n'avons pas augmenté les impôts tout en réalisant de gros investissements, dont **la salle de sport**. Nous entamons donc la fin de mandat avec confiance et en disposant d'un potentiel financier important. Nous allons continuer à respecter nos engagements et travailler à votre service.

Chaque jour, vous faites appel aux membres du conseil municipal pour résoudre des problèmes de la vie courante. Ce sont vos élus de proximité que vous contactez lorsqu'il y a une inondation ou qu'un animal erre dans les rues, qu'un voisin fait du tapage nocturne, qu'une voiture est abandonnée ou circule trop vite, ... Nous sommes là pour vous aider, dans la limite de nos possibilités. Nos journées sont donc bien remplies. Du lundi au vendredi, régulièrement le samedi et certains dimanches, l'équipe municipale est largement sollicitée. J'associe aussi le personnel communal qui est toujours disponible pour assurer ses missions de service public.

Prenez le temps de lire ce bulletin municipal. Vous pourrez ainsi apprécier la quantité de travail réalisé. Vous aurez également une synthèse des activités qui animent notre commune.

Bonne lecture !
Très cordialement

Joël Hamel
Maire de
La Gouesnière

Joël Hamel



Pose de la première pierre
de la salle de sport.

Mai 2018

Bulletin municipal édité
par la Commune de
La Gouesnière

5 rue Raphaël de Folligné
35350 LA GOUESNIÈRE
contact@lagouesniere.fr

Directeur de Publication
Joël HAMEL

Rédaction
Équipe municipale

Conception / Création
PAO / Impression

■ diazo communication
02 99 20 21 00
contact@diazofrance.com
www.diazofrance.com



Ce bulletin est distribué
par les conseillers
municipaux



La cérémonie des vœux du Maire le 12 janvier 2018

Internet très haut débit : la fibre optique arrive à La Gouesnière

Orange déploie progressivement la fibre optique dans les communes de Saint-Malo Agglomération, via des équipements aériens ou souterrains. Les Gouesnériens vont bientôt pouvoir surfer plus vite.

Plus de 850 foyers et entreprises de La Gouesnière pourront bénéficier des atouts de la fibre avec un accès beaucoup plus rapide à internet, ainsi que l'utilisation simultanée de plusieurs terminaux (PC, tablette, jeux en ligne, téléphone, télévision).

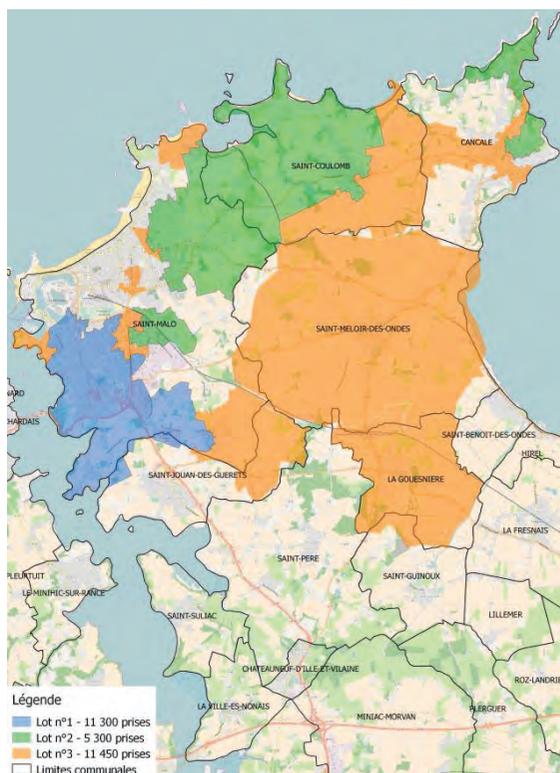
30 à 100 fois plus rapide :

Le débit de connexion est 30 à 100 fois plus rapide que le réseau actuel, en cuivre. La fibre optique est un câble composé d'une multitude de fils (de la taille d'un cheveu), en verre ou en plastique, véhiculant un signal lumineux. Cette nouvelle technologie permet le transport d'information avec un débit supérieur à celui de l'ADSL.

Une carte de couverture en temps réel :

Pour suivre les différentes étapes du déploiement, il suffit de consulter la carte de couverture en renseignant son adresse postale sur le site internet reseaux.orange.fr

⇒ Début des travaux de déploiement sur La Gouesnière : premier semestre 2018



L'opérateur Orange a dévoilé le 3^{ème} lot du déploiement de la fibre optique qui permet l'accès à une connexion Internet à très haut débit. 11 000 foyers supplémentaires sont concernés sur une partie des quartiers de Rothéneuf, de Château-Malo, de l'Espérance, de la cité d'Aleth et à Cancale, Saint-Coulomb, La Gouesnière et Saint-Méloir-des-ondes.

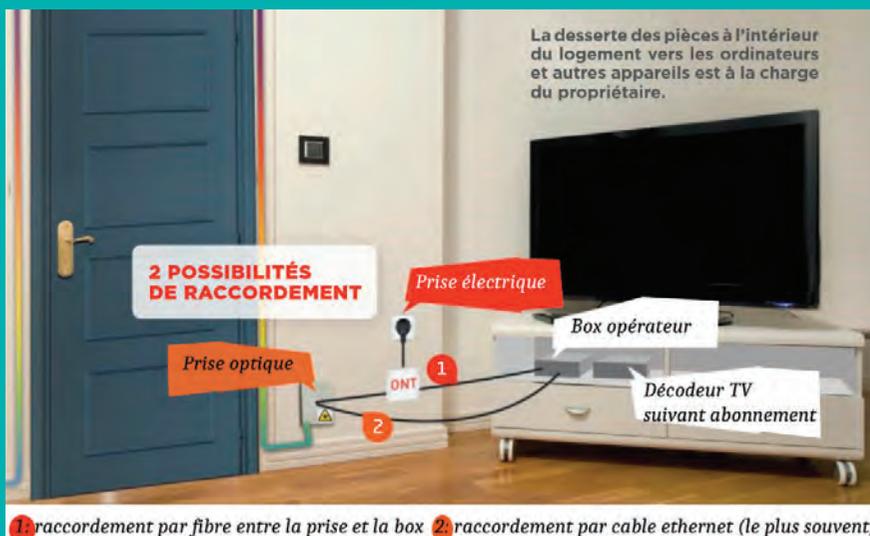
Si vous désirez installer la fibre optique chez vous, pensez tout d'abord à faire un test d'éligibilité. Il permet de déterminer si vous habitez une zone éligible au très haut débit. Pour ce faire, rendez-vous chez les différents opérateurs.

Si votre quartier est relié à la fibre, l'opérateur procède au raccordement de votre logement. Si vous êtes propriétaire de votre logement, le professionnel installe directement un accès et une prise fibre optique dans votre habitation. Si vous êtes locataire, exercez votre droit à la fibre auprès du propriétaire de votre logement qui fera les démarches nécessaires.

L'installation de la fibre dans VOTRE DOMICILE

Il s'agit de la seconde étape de l'installation de la fibre chez vous.

- Pour commencer, le technicien perce un trou pour faire passer le câble.
- Vous déciderez ensemble de l'emplacement de la prise et de l'installation entière.
- Il fera circuler le câble de la fibre au-dessus des plinthes ou dans des goulottes.
- Il posera en dernier lieu la prise optique à l'endroit préalablement indiqué.



1: raccordement par fibre entre la prise et la box 2: raccordement par câble ethernet (le plus souvent)

2017 : Construction de la salle de sport

Chaque année, nous essayons de réaliser un projet innovant. 2017 restera l'année de la construction de la salle de sport. C'est le projet phare de notre mandat. Nous l'avons même achevé plus vite que nous ne l'imaginions.

La salle de sport

Il y a un an, nous vous informions de sa construction. La promesse a été tenue et nous l'avons inauguré ensemble le 16 septembre 2017. C'est un équipement d'une grande utilité. La salle est occupée chaque jour de la semaine. Le dimanche, son club house devient également un lieu incontournable et convivial, Avant, Pendant et Après le match de football hebdomadaire.



capable de rythmer les **cours de fitness**. Les **cyclistes** ont aussi leur temps fort chaque jeudi afin de peaufiner leur condition physique par du gainage et du renforcement musculaire. Pour l'instant, tout le monde y trouve donc sa place.



Nous venons de réaliser une première estimation de la fréquentation du gymnase, après 6 mois d'ouverture. Toute classe d'âge confondue, en s'appuyant sur les activités citées précédemment, nous constatons qu'**un habitant de la commune sur quatre fréquente déjà la salle de sport** (= 450 personnes, incluant les écoliers).

Et bien sûr, des habitants des communes voisines ont aussi l'occasion de participer aux activités.

Pour ceux qui n'ont pas pu assister à l'inauguration, nous vous informons que la salle de sport a nécessité plusieurs années pour se concrétiser, en particulier pour garantir son montage financier. **Elle répond aux spécificités associatives et aux besoins des familles.**

Elle est adaptée à la taille de La Gouesnière qui reste une petite commune avec des moyens financiers limités.

Avec la baisse des dotations, nous avons été raisonnables. Il est important de vous indiquer que cet équipement public **n'a généré aucune augmentation des impôts locaux, et aucun recours à l'emprunt**. La commune est en capacité de l'exploiter correctement afin de pérenniser son fonctionnement, nous venons de solliciter l'ASG pour nous aider à gérer au mieux la salle, ainsi que ses annexes et mettre en place des activités diverses.

Le montant de la salle de sport est de 739 000 € Hors Taxe, étant entendu que la TVA sera en grande partie récupérée cette année. Nous avons obtenu 59 % de subventions. La commune a donc participé à hauteur de 305 000 €.



Championnat de France de basket fédération de sport adapté – samedi 28 avril 2018.

Nos partenaires financiers pour ce projet sont : le **Conseil Départemental et Saint-Malo Agglomération** au travers du contrat de territoire, **l'Etat** dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, **la Fédération Française de Football** pour le club house et les vestiaires, et enfin, **M. le Député** pour la réserve parlementaire.

Le pari est gagné. L'objectif est atteint. **La politique sportive de l'équipe municipale apparaît très clairement au travers de cette infrastructure.**

■ 2018 : Construction d'un commerce alimentaire de proximité : L'épicerie multiservice



Le trait d'union entre 2017 et 2018 sera le projet de **commerce alimentaire de proximité**, que nous nous préparons à construire.

Nous avons obtenu un **permis de construire** et ce bâtiment va sortir de terre cette année. Nous avons lancé la procédure d'appel d'offre afin de choisir les entreprises qui interviendront, sous le contrôle du cabinet d'architecte **AAMR (M. et Mme Morin-Rouchère)**.

Nous avons bien conscience que nous ne remplacerons pas les hypermarchés de la région. Cependant, le conseil municipal a unanimement pris la décision de relever ce challenge. Avec un peu d'audace, nous avons pensé que c'était le moment d'agir. L'objectif est simple, il est de vous rendre service après plusieurs années sans superette.

Il faut que vous sachiez tout de même que la municipalité va devoir mobiliser une provision financière importante pour réaliser ce projet. Cette épargne, que nous avons constituée, devait en priorité servir à rénover des voiries. Le bon sens nous conduit à répondre d'abord à vos attentes, notamment pour celles et ceux qui ne disposent pas de moyen de locomotion pour se rendre dans les grandes surfaces. Nous pensons aux anciens tout particulièrement.

Ce nouveau bâtiment communal sera implanté aux abords de la place Pécro. Cet espace commercial de 150 m² disposera d'une surface de vente de 100 m². Son coût est estimé à 250 000 € HT. La durée des travaux devrait être de 6 mois. Une gérante a déjà été retenue depuis plus d'un an et participe activement à l'élaboration du projet. Nous attendons des subventions pour alléger le poids financier, en particulier une aide du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) d'un montant de 40 000 €, ainsi qu'un fond de concours de St Malo Agglomération de 45 000 € et la réserve parlementaire du sénateur Jean-Louis Tourenne pour 10 000 €. Soit un total d'aides estimé à 95 000 € qui représente 38 % du coût.

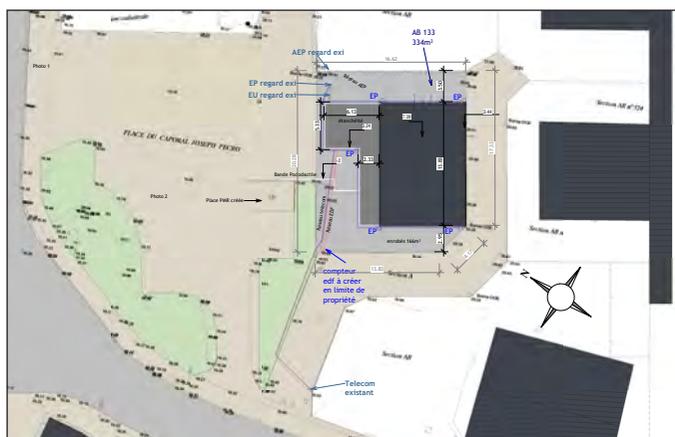
Le solde restant à la charge de la commune sera financé **sans** recourir à l'emprunt.

Nous vous informons que le prix du loyer mensuel, qui a été voté par le conseil municipal, sera de 400 €/mois. Ce qui est raisonnable et ne devrait pas pénaliser la locataire.

La situation géographique que nous avons choisie pour ce futur commerce est mûrement réfléchi. Celui-ci sera situé au épicecentre du bourg. C'est un endroit stratégique qui respectera les engagements de notre plan local d'urbanisme (PLU) en renforçant l'attractivité de la place Pécro qui va ainsi s'affirmer comme **pôle de proximité**, regroupant dans un même périmètre d'une centaine de mètres : bar-tabac-presse-relais poste, hôtel-restaurant et une boulangerie-pâtisserie ; sans oublier le cabinet de kiné, l'agence départementale et le cabinet d'ostéopathie qui est à la jonction du deuxième pôle de service situé autour de la place Joseph Viel.

Le commerce sera proche des deux écoles qui pourront en faire bon usage, par exemple pour les achats du goûter de la garderie. Nous pouvons tous également garantir sa pérennité.

Bien entendu, la place Pécro fera l'objet d'un embellissement particulier à l'issue du chantier, afin de redessiner son accès et optimiser le stationnement des véhicules.



Emplacement de l'épicerie, place Joseph Pécro, entre le tabac-presse et l'hôtel



Les SERVICES MUNICIPAUX

Garderie de l'école publique les Tilleuls



Ménage :

Cindy assure le ménage chaque jour : garderie, couloir et toilettes. Cette année, un nouveau chariot à ménage facilite le nettoyage.

Goûter :

Chaque jour, du lundi au vendredi, des goûters différents ont été mis en place, avec les conseils de la diététicienne de la restauration scolaire : compotes de fruits sans sucre ajouté, des céréales, du lait, brioches et chocolat.



Etude surveillée :

Dirigée par Margaux, animatrice communale. De 16h45 à 17h45, CP et CE2, en priorité, pendant que les CM1 et CM2, travaillent en autonomie, puis les révisions se font sous la surveillance de Margaux. Calme, respect, travail, et sérieux sont au RDV.



Activités manuelles :

Les employés communaux, proposent chaque jour, des activités différentes. Le projet du moment "le carnaval". Chaque mois, et suivant les fêtes du calendrier, soit fête des mères, des pères etc.... Les activités sont proposées aux enfants.

Lucie, l'animatrice valide sur logiciel ICAP les présences à la garderie du matin et du soir.

Projet éducatif sur l'année, construction d'une maison, où tout est fabriqué et collé, assemblé par les enfants, de la grande section au CM2.

Remerciements aux familles qui fournissent des rouleaux de carton d'imprimerie.



LES ÉCOLES DE LA GOUESNIÈRE

Fin des rythmes scolaires :

A la rentrée 2017, après enquête auprès des parents d'élèves et avis du conseil d'école, nous avons obtenu une dérogation aux horaires des rythmes scolaires. Il nous a fallu réorganiser le service péri et extra-scolaire afin de revenir aux 4 journées d'enseignement.

Grâce à l'équipe d'animateurs communaux, l'accueil de loisirs a ré ouvert ses portes le mercredi matin. Avec la nouvelle salle de sport nous avons mis en place une initiation multisport afin de faire découvrir la pratique sportive aux enfants avant qu'ils ne s'orientent ensuite vers un club.

Informatisation des activités périscolaires :

Jusqu'à présent, les parents qui voulaient faire déjeuner leurs enfants au restaurant scolaire (148 enfants en moyenne par jour) ou fréquenter la garderie de l'école publique devaient acheter des tickets auprès de la mairie.

Depuis la rentrée tout le périscolaire y compris l'accueil de loisirs est informatisé. Chaque famille se connecte via un code d'accès à un portail sur internet et peut faire ses réservations. Toutes les fins de mois, une facture est établie et prélevée. Ce système a également l'avantage de connaître le nombre de repas à fabriquer dès la veille et d'éviter le gaspillage.



Zoom sur l'École maternelle Publique "Les Tilleuls"

Quelques clichés de l'école maternelle publique « Les Tilleuls », qui a été inaugurée en 2015. C'est un investissement important pour une commune en pleine croissance. Nous continuons à l'équiper chaque année pour le confort des enfants : stores, tracés de cour, vidéoprojecteur, micro-ordinateurs, ...



La cour de l'école



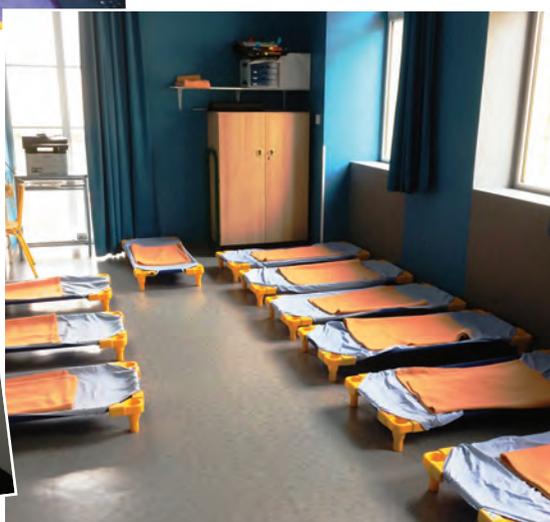
Les salles de cours



La salle de motricité



Les toilettes



Les comptes de la commune au 31 décembre 2017

Le compte administratif, validé par la trésorerie de Saint-Malo, présente un excédent global de 546 935.16 €. C'est le signe d'une gestion saine.

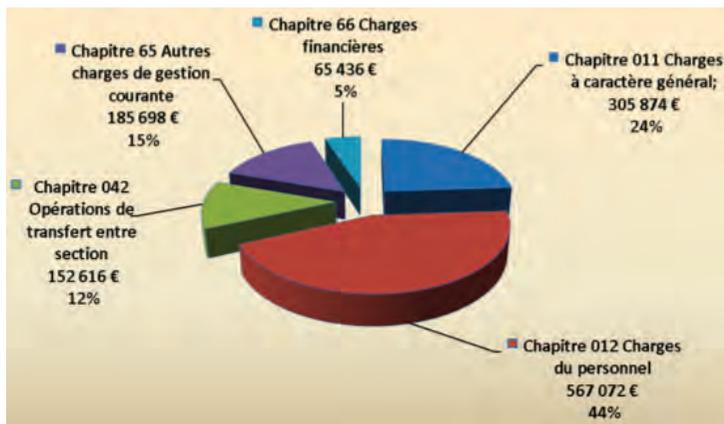
Les DÉPENSES de fonctionnement

Les charges à caractère général comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, ... s'élèvent à 305 875 € par rapport à 280 280 € en 2016 soit une augmentation de 25 595 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 567 072 €. Ce qui représente 46.90 % des dépenses.

Les autres charges de gestion courante globalisent un montant de 185 699 €. Il est constitué des indemnités et cotisations des élus, des subventions attribuées à l'école privée, au CCAS et aux associations. En 2016 elles s'élevaient à 204 544 €, soit une diminution de 18 845 €.

Les charges financières : les intérêts de la dette sont les seules charges financières de la commune et s'élèvent à 65 437 € contre 68 924 en 2016.



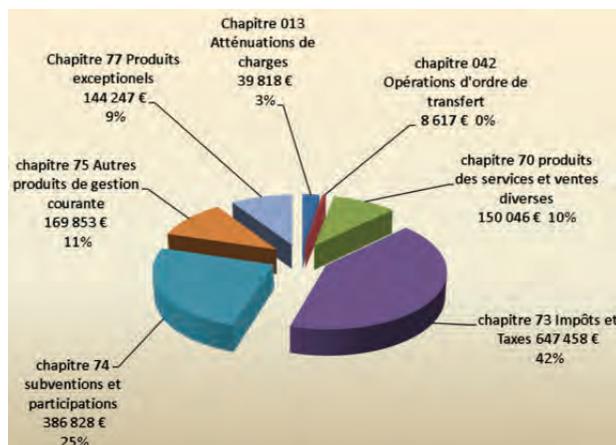
Les RECETTES de fonctionnement

Le total des recettes de la section fonctionnement s'élève à 1 546 869 €

Dans ces recettes, nous enregistrons deux recettes exceptionnelles :

- **Le transfert du budget** de la ZA l'Outre vers le budget « commune » de 160 000 € (ventes de terrains)
- **La vente de l'ancienne poste et de l'ancien tracteur** pour 144 000 €

Soit un montant de recettes hors recettes exceptionnelles de 1 242 869 €, soit une augmentation de 20 447 € par rapport à 2016.



Les DÉPENSES d'investissement

Les **principaux investissements** réalisés au cours de l'année 2017 sont :

- La salle de sport (848 697.86 €)
- L'éclairage public (18 502.21 €)
- Le tracteur et divers matériels pour les services techniques (36 532.88 €)
- L'agencement, les mobiliers et les logiciels de la mairie (29 158.92 €)
- Voirie : rues de la Baie et du Lavoir, panneaux et radar pédagogique (35 547.50 €)

Les **autres dépenses d'investissement** sont :

- Le remboursement du capital des emprunts (76 357 €)
- L'école publique (8 411.71 €)
- Le terrain des sports (7 443 €)
- Le futur commerce de proximité (6 227 €)
- Divers (25 051.92 €)

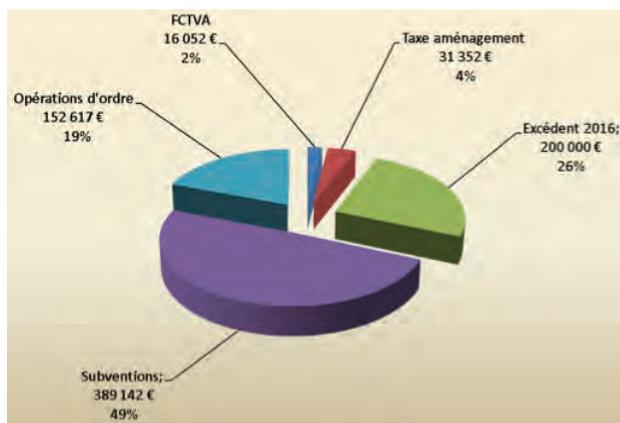
Les RECETTES d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 789 163 € dont 200 000 € de transfert du fonctionnement sur l'excédent 2016.

Les subventions : on distingue principalement les subventions de l'état (DETR), de la réserve parlementaire, du département, de la Fédération Française de Football et les amendes de police. Etat : 113 379 € - Département : 233 642 € - FFF : 40 000 € - Amendes de police : 2 120 €

Les recettes propres : le fonds de compensation de la TVA qui évolue en fonction de nos dépenses d'investissement de l'année N-2 ; la taxe d'aménagement payée à chaque permis de construire.

Autres opérations : l'opération d'ordre pour la vente de l'ancienne poste et d'un tracteur.



SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2017

**Le conseil municipal n'a pas augmenté les taux des impôts locaux
La commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2017.**

Le résultat de fonctionnement

Recettes	1 546 868.77 €
Dépenses	1 276 699.60 €
Résultat brut 2017	270 169.17 €
Excédent reporté de 2016	122 009.54 €
Excédent global 2017	392 178.71€

Le résultat de l'investissement

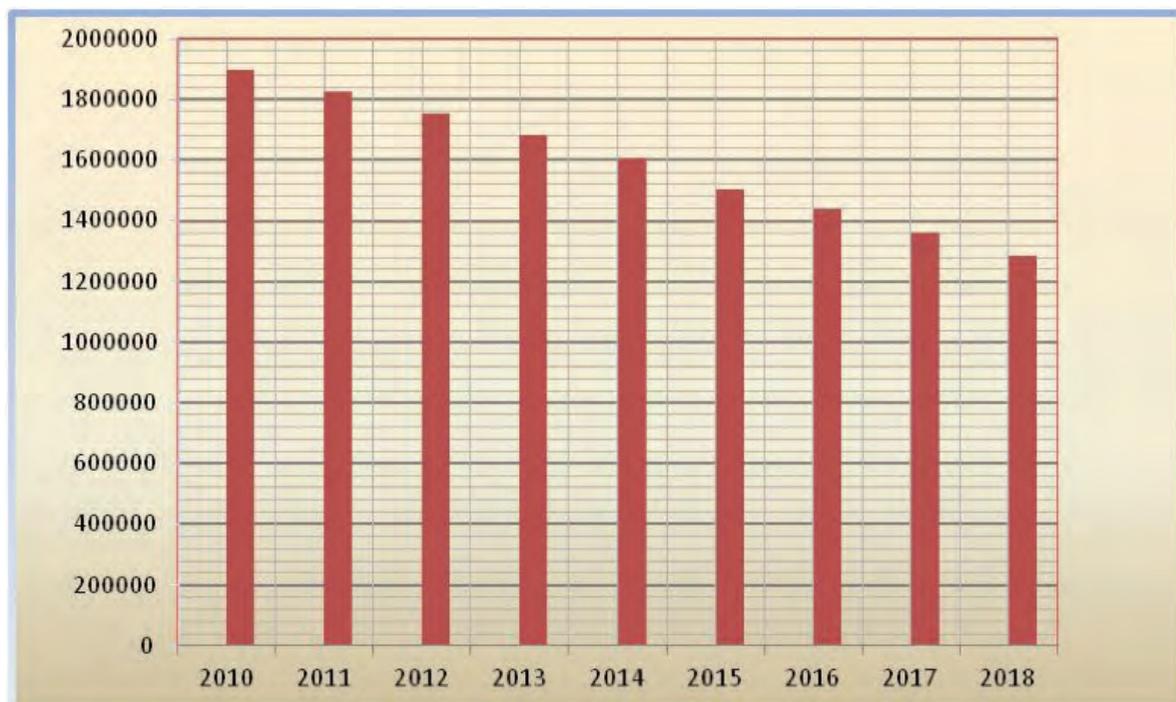
Recettes	789 163.13 €
Dépenses	1 091 929.83 €
Résultat brut 2017	-302 766.70 €
Excédent reporté 2016	457 523.15 €
Excédent global 2017	154 756.45€

Le résultat de clôture de l'année 2017

Excédent global de fonctionnement 2017	392 178.71 €
Résultat global d'investissement 2017	154 756.45 €
Un résultat global 2017 excédentaire	546 935.16 €

■ Evolution de la dette

Le **niveau d'endettement** d'une commune se mesure à partir d'un ratio, appelé **capacité de désendettement**. Il indique en combien d'années la commune pourrait rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement, sans réaliser de nouvel emprunt. Il est conseillé de rester en dessous du seuil de 10 ans. Au-delà de 15 ans, la commune serait surendettée. Pour la commune de La Gouesnière la dette au 31 décembre 2017 était de 1 363 417€ et un excédent de fonctionnement (autofinancement brut) de 270 169 € soit **un ratio de 5 années**.



■ Le Budget communal 2018

Le budget est adopté pour l'année civile mais il voté au mois d'avril lorsque l'État nous informe des dotations de l'année.

La commune compte un budget principal et jusqu'à l'an dernier deux budgets annexes : celui de la zone artisanale et celui de l'assainissement. Ce dernier a été transféré à Saint-Malo Agglomération au 1er janvier 2018. Le conseil municipal a voté l'intégration de son résultat de clôture 2017 au budget de la commune.

Un budget doit normalement être équilibré en fonctionnement et en investissement mais éventuellement en suréquilibre, ce qui est le cas pour les investissements 2018.

Le budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de ses dépenses de fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses budgétées de la section fonctionnement s'élève à 1 370 700 €

- Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les évolutions portent essentiellement sur la facturation du prestataire du restaurant scolaire suite à l'augmentation de la fréquentation et sur la provision d'honoraires pour des litiges en cours. (Pour le chapitre : 366 464 € en 2017 contre 392 876 € pour 2018).

- Dépenses de personnel (Chapitre 012)

Ce chapitre est impacté par l'informatisation du périscolaire, le transfert de l'agence postale communale et la réorganisation de divers services. Cela va permettre de diminuer la masse salariale. Par contre, l'augmentation mécanique des salaires des agents va atténuer cette baisse. (Pour le chapitre : 616 300 € en 2017 contre 586 200 € en 2018).

- Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre est quasiment identique à l'année précédente (199 853 € en 2017 contre 198 377 € en 2018). Le plus gros montant étant le versement à l'école privée Notre Dame du Bois Renou dans le cadre du contrat association : 97 297 €, ainsi que les sommes versées à l'ensemble des associations de La Gouesnière.

- Charges financières (Chapitre 66)

Les intérêts des emprunts s'élèvent à 61 781 € (65 437 € en 2017).

- Opérations de transfert entre sections (Chapitre 023)

Il s'agit de l'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section investissement.

Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes budgétées de la section de fonctionnement s'élève à 1 370 700 €

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- Des produits et ventes diverses (Chapitre 70)

En particulier la facturation de la fréquentation de l'accueil de loisirs, les repas du restaurant scolaire et le portage des repas de l'ADMR (133 083 € en 2017 et 167 350 € en 2018).

- Des ressources fiscales (Chapitre 73)

Taxe habitation, taxes foncières etc ... (639 461 € en 2017 et 660 592 € pour 2018).

- Des dotations de l'état (Chapitre 74)

Nous enregistrons une diminution (380 330 € en 2017 et 352 825 € pour 2018).

- Et pour finir, le résultat reporté (R002) pour la somme de 176 932.96 € (92 178.71 € du solde excédentaire de la commune et 84 754.25 € de l'excédent de la section fonctionnement du budget assainissement).

SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2018

En 2018 nous avons de nombreux défis à relever. La commune se transforme et par conséquent les voiries sont de plus en plus utilisées. Comme nos prédécesseurs, nous essayons d'améliorer les voies de circulation, en rénovant si possible les divers réseaux qui les sillonnent. C'est un travail qui ne s'arrêtera jamais.

Notre **deuxième partie de mandat** sera largement axée sur l'**aménagement de rues**, dans une démarche de rénovation planifiée.

La Gouesnière c'est **12 kms de voiries**, sans compter les lotissements récents qui ne sont pas encore intégrés dans le domaine communal. Donc il y a du pain sur la planche. Nous avancerons donc au rythme de nos capacités budgétaires.

Cependant, nous avons déjà acté l'**aménagement de l'entrée du bourg depuis le Bois Renou**. Une convention a été signée avec le promoteur immobilier du lotissement des Vignes. Celui-ci s'engage à financer 90% des travaux. Comme le lotissement se remplit rapidement, il est fort probable que ce chantier se réalise avant la fin du mandat.

Il en va de même pour **rue du Lavoir**, juste après le cimetière, où le promoteur du Clos du Mirliton s'est engagé à financer l'entrée du lotissement.

Les dépenses d'investissement

Cette année la commune a axé ses investissements sur **4 opérations principales** :

- 1- Le **commerce alimentaire de proximité** dont les travaux vont commencer courant mai et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.
- 2- Les **voiries** avec en particulier la création d'un plateau surélevé avec un tourne à gauche à la sortie du lotissement des Vignes 2 et des plateaux surélevés rue de la Baie et rue du Lavoir. D'autres rues vont être réaménagées et restent à définir en cours d'année.
- 3- Le **rachat de la friche « DENTRESSANGLE »** avec les locaux des services techniques.
Une partie du foncier va être revendu au bailleur social « LA RANCE » pour la construction de logements.
- 4- Le **Bois Renou**, avec la création d'un parcours sportif ainsi qu'un parcours patrimoine et environnement qui seront agrémentés de quelques bancs.

Montant total des dépenses d'investissement pour 2018 : 879 827 €

Libellé	Montant
Salle des fêtes	500,00
Eaux pluviales	2 000,00
Cimetière	2 500,00
Accessibilité	3 000,00
PLU	3 288,00
Terrain des sports	5 000,00
Bâtiments	10 000,00
Restaurant scolaire	11 500,00
Ecole les Tilleuls	17 400,00
Salle de sport	16 800,00
Matériels divers	19 159,34
Mairie	20 050,44
Eclairage public	24 594,22
Bois Renou	31 780,00
Ateliers techniques	160 000,00
Voiries	226 443,00
Commerce alimentaire de proximité	245 800,00
Montant des investissements ci-dessus	799 815,00
Remboursement des emprunts	80 012,00

Les recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent ainsi :

Les ressources propres : les reports de 2017, le FCTVA, la taxe d'aménagement, la participation des aménageurs de lotissements (PUP), le virement de la section de fonctionnement et du budget d'assainissement.

Les subventions : Solde de la salle de sport : Fédération Française de football, le député Lurton et la DETR ainsi que de nouvelles subventions pour le commerce alimentaire de proximité : le sénateur Tourenne, le FISAC et Saint-Malo Agglomération.

Libellé	Montant
Report investissement 2017	154 756,45
Transfert de l'excédent assainissement investissement	572 268,56
Transfert de la section fonctionnement	84 754,25
Subvention FFF vestiaires	11 000,00
Subvention parlementaire LURTON	15 000,00
Subvention parlementaire TOURENNE	9 190,00
Subvention FISAC	40 000,00
Subvention DETR salle de sports	17 140,00
PUP Les Vignes 2 et Mirliton	120 490,00
Taxe d'aménagement	17 250,74
Fonds de concours de Saint-Malo agglomération	45 000,00
FCTVA	150 000,00
Virement du fonctionnement	300 000,00

Montant total des recettes d'investissement pour 2018 : 1 536 850.00 €

Le budget est en suréquilibre de 657 023 € correspondant à l'excédent du budget d'assainissement. La commune n'aura pas recours à l'emprunt cette année pour financer ses investissements.

■ Instruction des permis de construire

En 2017, nous avons instruit **42 Permis de construire** ainsi que **40 demandes préalables**. Ces dossiers vont de la pose d'une clôture, d'un portail ou d'un remplacement d'une fenêtre pour les dossiers les plus simples, jusqu'à la construction d'une maison.

■ Démographie et urbanisme

Notre commune voit sa population augmenter régulièrement. Des lotissements sont en cours de réalisations.

Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) est Grenéllisé et Alurisé c'est-à-dire qu'il respecte ces deux lois récentes. Il est compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui vient d'être adopté à l'échelle du pays de Saint-Malo et qui nous octroie 15 hectares de construction potentiels, pour accueillir de nouvelles familles, des entreprises mais aussi des équipements de loisirs, dans une démarche affirmée de mixité sociale et intergénérationnelle.

En termes d'activité économique et de service, vous aurez noté la présence sur notre territoire de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) du Clos Poulet dont la construction du siège social est visible depuis la rue d'Aleth. Vous savez que les services du département ont leur agence rue de Folligné. Peut-être, n'avez-vous pas encore remarqué que depuis le mois d'avril 2017 le parc routier départemental vient compléter les ateliers situés dans la zone de l'Outre, à quelques mètres de la coopérative agricole Terres de St Malo, qui elle aussi est en train d'agrandir considérablement ses bâtiments. **Grâce à tous ces atouts La Gouesnière est en plein développement.**

La démographie locale :

Penchons-nous un instant sur les derniers chiffres de la démographie qui viennent de paraître dans la presse. Il y a un an, nous étions 1 759 Gouesnériens et Gouesnériennes et selon l'INSEE, aujourd'hui, notre recensement affiche **1 799 habitants** (soit 40 habitants de plus en une année). Nous atteindrons probablement les 2 000 habitants à partir de 2020.

Nous allons donc doubler notre population en l'espace de 2 décennies.

Nous avons le devoir d'accueillir de nouvelles familles. Nous devons le faire dans le respect de la politique du logement qui est mise en place au niveau de notre agglomération. 40 habitants de plus en un an, cela a une influence certaine sur le bon fonctionnement de la municipalité. Comme vous le savez peut-être, les communes de France sont étudiées au niveau national, par strate, c'est-à-dire selon leur importance. La Gouesnière est classée parmi les petites communes de moins de 2 000 habitants, comme 87 % des communes françaises. D'ailleurs, la population moyenne des communes en France est de 1700 habitants.

A ce titre nous devons respecter des critères financiers, issus de comparaisons entre les collectivités de cette même strate : les frais de personnels sont encadrés, le montant des subventions versées est analysé, ainsi que le taux d'endettement ou les taux des impôts locaux. Malgré la nécessité de comparaison, qui est légitime, ce mode de classification n'est pas facilitateur pour une commune qui grandit rapidement.

Il n'y a pas de dérogation possible à notre statut de petite commune, même si le succès démographique est un marqueur de dynamisme. Il faut donc l'apprécier mais être en capacité de le maîtriser au mieux. Cela nous oblige aussi à une présence continue sur le terrain pour suivre les travaux d'urbanisation.

L'urbanisme local :

L'équipe municipale n'essaie pas de construire des lotissements dans tous les sens, mais tente au contraire de proposer un échelonnement de ceux-ci en freinant parfois l'élan des promoteurs immobiliers qui souhaitent tous investir en même temps sur notre territoire. 24 maisons individuelles sont en cours de construction rue de Folligné à proximité du bois Renou : il s'agit du lotissement **Les Vignes 2**.



14 autres vont sortir de terre rue du Lavoir : ce sera le **clos du Mirliton**.



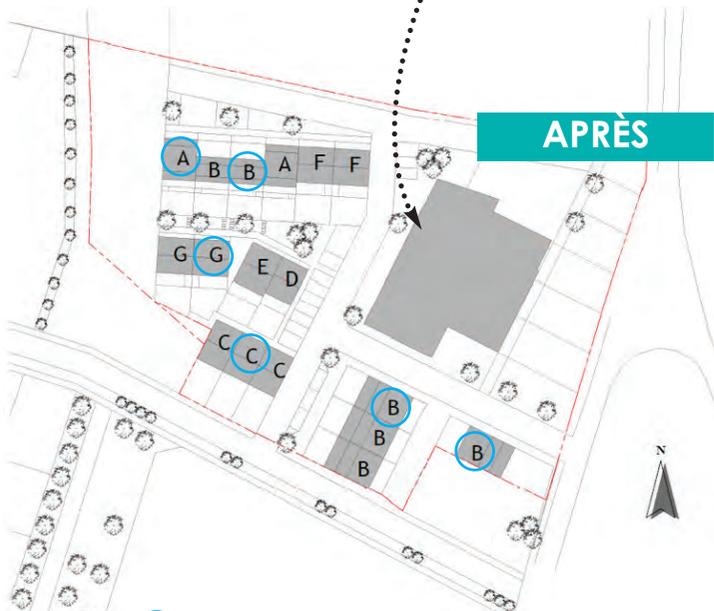
■ Le hameau des Chaumières



AVANT



L'entreprise sociale pour l'habitat **La Rance** vient d'obtenir un permis de construire, **ru des Chaumières** sur l'ancien terrain du transporteur Dentresangle, **pour 17 logements sociaux**, dont certains pavillons seront réservés aux personnes âgées.



APRÈS



Maison 05 - Type F

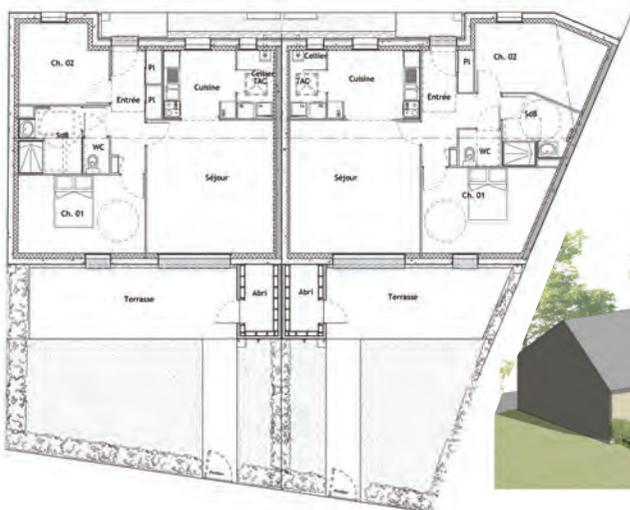
Maison 06 - Type F

○ Logements locatifs sociaux



Maison 07 - Type G

Maison 08 - Type G'



Aménagements & travaux

Beaucoup de travaux sont réalisés en régie par le personnel du service technique (entretiens des espaces verts, de la voirie, des bâtiments). La charge de travail augmentant avec la rétrocession des différents lotissements, l'équipe s'est agrandie.

Les plus gros travaux sont réalisés par des entreprises : en 2017, nous avons terminé la deuxième tranche d'aménagement de la rue de Baie pour un montant de 15 000 euros HT afin de matérialiser un trottoir en tri couche et délimiter la route avec une bordure permettant l'écoulement des eaux pluviales sur une longueur de 320 mètres. Les entrées des habitations ont été matérialisées en enrobé.



Nous avons également réalisé **un trottoir en enrobé rue du Lavoir**, sur une longueur de 170 mètres afin de faciliter le déplacement des piétons vers le centre bourg. Le montant de ce chantier est de 10 000 euros HT.



Au niveau **du terrain de football** et dans la continuité des travaux de la salle de sport, une main courante normalisée a été posée pour un montant de 7 000 euros HT. Conformément à notre agenda d'accessibilité, préconisé par l'État, l'accueil de la mairie a été modifié afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, pour un montant de 10 000 euros HT.



D'importants travaux d'éclairage public sur un linéaire total de 900 mètres ont été réalisés en 2017, avec l'aide du SDE35 (syndicat d'électrification d'Ille et vilaine). Nous avons opéré des remplacements et des créations de points lumineux sur des rues complètes, tout ceci avec une technologie à LED qui permet de baisser la consommation par 4 tout en augmentant la qualité d'éclairage :

Rue des Pommiers : 6 points pour 22000 euros HT,
Rue de Bonaban : 7 candélabres pour 12300 euros HT
Rue Raphaël de Folligné et rue des Digitales : 9 points pour 26600 euros HT
Rue de Bélestre : 5 points pour 28000 euros HT

Soit un total de 88 900 euros de travaux subventionnés à hauteur de 73 %, soit 23584 euros payés par la commune.



■ Sécurité routière

Nous venons de faire l'acquisition d'un second radar pédagogique afin d'enregistrer et d'analyser, dans les deux sens de circulation, la vitesse, l'heure de passage et le nombre de véhicules. Il est placé par période dans diverses rues. L'analyse des premiers chiffres conforte l'idée de réaliser des aménagements permettant la réduction de vitesse. Par exemple : rue de Folligné, en direction du Bois Renou : 40% des véhicules circulent au-delà de 50 kms/h.

L'expérimentation, rue de la Baie, du ralentisseur type coussins berlinois était concluante. Suite à une concertation avec le conseil départemental, nous allons le remplacer par un passage surélevé en enrobé et ainsi reposer l'ancien système dans une autre rue.



Nouvel abri du bus sur la parking d'Aleth

■ Matériels

Comme tous les ans, **nous investissons et remplaçons du petit matériel** tels que des débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, ...

En 2017, nous avons remplacé l'ancien tracteur qui ne nous permettait pas d'effectuer de gros travaux. Le nouvel engin, avec 4 roues motrices, a été acheté pour un montant de 25000 euros HT, à la société Agriméca 35 implantée sur la commune, zone de l'Outre. Les employés peuvent maintenant réaliser des chantiers qui étaient sous-traités les années passées. De plus, dès cette année, nous allons pouvoir équiper le tracteur de nouveaux outils : un chargeur, voire un système de broyage d'accotements.



■ Du nouveau dans VOTRE COMMUNE

■ Nouvelle OSTÉOPATHE



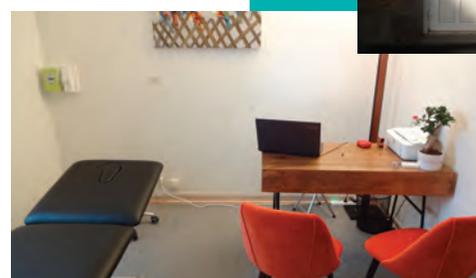
Ostéopathe diplômée à Nantes après 5 ans d'études et plusieurs années d'exercice en tant que remplaçante et assistante, j'ai le plaisir de vous proposer mes services depuis le 22 Janvier, dans mon cabinet situé sur la commune de la GOUESNIERE.

L'ostéopathie est une thérapie manuelle dont l'objectif est de rendre de la mobilité au corps de façon à libérer les tensions existantes et supprimer les douleurs. Mes techniques de soins sont diverses (tissulaire, viscérale, crânien, structurel..) et adaptées aux besoins des patients selon leurs profils et pour tous les âges.

Pour une prise en charge globale et responsable, je m'emploie à travailler avec les différents professionnels de santé présents sur la commune et les alentours.

De façon plus générale, j'espère vous accompagner dans vos activités et participer à la vie de la commune.

Au plaisir de vous rencontrer.



■ Du nouveau dans LES COMMERCES

■ Salon de coiffure AU PEIGNE FIN - Mme Béatrice Daniel

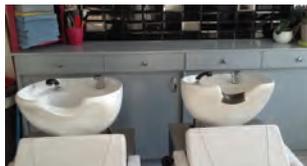
Après travaux et bientôt 30 ans dans votre commune. Symbiose cosmétique E.O.S :

Béatrice vous accueille au salon de coiffure, dans un **endroit chaleureux et cosy** pour vous proposer les services allant de la permanente au défrisage, de la coiffure au relookage, à la coiffure de marié, etc...

Avec toute une gamme de produits dont des couleurs aux plantes.

Mise en place du service à domicile pour les handicapés et les personnes surbookées, le lundi et le mercredi après-midi.

Café offert et tarifs plus que raisonnables.



6 rue Christian de Kergariou
02.99.58.22.00



Charpente menuiserie **BAGOT ALEXANDRE sarl**



M. Alexandre BAGOT 29 rue des Moissons
Tel : 06.86.53.24.21

■ Elise esthéticienne

Elise, esthéticienne et prothésiste onguilaire, vous invite dans une ambiance chaleureuse et relaxante pour une pause douceur.

L'institut est ouvert :

les mardi, mercredi et vendredi :
9h15-12h15/13h30-18h30

Le jeudi : 14h-18h

Le samedi : 9h-13h15 (à domicile l'après midi pour les mariages)

**Institut de beauté/ Onglerie
L'essentiel**

16 rue d'aleth
35350 La Gouesnière
06.14.40.17.10

Facebook: Institut de beauté L'essentiel
Adresse mail: Institut@lessentiel35.com
www.lessentiel35.com



■ Salon LN coiffeur

Le salon a fêté sa 6^{ème} année et vous remercie de permettre à cette belle aventure de perdurer !

Soucieuse de votre bien-être, le salon innove sans cesse et vous propose ses deux derniers services :

Envie de gagner du temps et de l'argent ?

Venez découvrir " **Le Bar à couleurs**"

Pour un relais entre deux visites chez votre coiffeur, une utilisation à l'année, ou même en petite retouche !

Produits et conseils professionnels

Pour vous aider dans la démarche, sans vous tromper, nous avons même pensé aux conseils vidéo !

Les kits couleur vendus font en moyenne 2 voire 3 applications suivant la longueur et l'épaisseur du cheveu.



Service barbier, taille de barbe avec ou sans le rituel du rasage traditionnel, un pur moment de détente ! Que sur RDV

Le salon est ouvert
du mardi au jeudi :
9h00-12h30/ 13h30-19h00,
le vendredi 9h00-20h00 et
le samedi 9h00- 17h

02.99.16.54.96

■ REFLET INTÉRIEUR

Peinture • Décoration • Enduits déco

Peintre en bâtiment et décorations depuis 12 ans, je suis de formation classique m'amenant à travailler murs, plafonds, boiseries en préparation, peinture, pose de revêtements ou encore enduits décoratifs. **Je peux aussi vous conseiller sur le décor que vous souhaitez, le mariage des couleurs.**

À votre disposition !

Albane Chirié

06.78.62.43.69

refletinterieur.deco@gmail.com

■ Une nouvelle activité Enseignement du Yoga à la salle des fêtes

« Nadège vous enseignera pas à pas un yoga récréatif et adapté à tous les niveaux. Le yoga repose sur divers principes visant à développer harmonieusement le corps afin de rendre l'esprit plus léger et l'âme plus sereine ».

Cours le vendredi à 9h15, à la salle des fêtes de La Gouesnière.

Plus d'infos auprès de Nadège Cahue

06.67.54.29.25



Yoga-Yogi-ni

■ Du côté DES ENTREPRISES

■ Nouveaux locaux des services du parc départemental

En 2009, la Région Bretagne, l'Etat (dont dépendait alors le parc départemental), la Ville de Saint-Malo, Saint-Malo Agglomération et le groupe Roullier ont signé un protocole qui visait à libérer les terrains occupés par le parc départemental sur le port de Saint-Malo pour permettre au groupe Roullier de développer son activité et de conforter ainsi le développement économique de la cité corsaire. Par cette convention, la Région Bretagne (propriétaire du port de Saint-Malo depuis 2007) s'engageait à reloger les locaux du parc sur un autre site.

Saint-Malo Agglomération a contribué au projet en mettant à disposition le foncier nécessaire à l'opération. Depuis janvier 2017 **le parc départemental (transféré de l'État au Département en 2011) a aménagé dans ses nouveaux locaux à La Gouesnière, zone de l'Outre.** Ces nouveaux espaces offrent un outil de travail moderne et adapté aux agents.



■ La COOPÉRATIVE TERRES DE SAINT-MALO s'agrandit

Un nouveau bâtiment sort de terre dans la zone d'activité de l'Outre, le long de la voie SNCF, à hauteur du village de La Landelle.

Il s'agit de l'**agrandissement de Terres de Saint-Malo**. Les anciens frigorifiques situés jusqu'à présent dans le bourg de Saint-Méloir des Ondes, seront bientôt localisés à La Gouesnière.

■ Nouveau siège de l'ADMR du clos Poulet (Aide à Domicile en Milieu Rural)



L'association est actuellement installée dans l'ancien presbytère situé derrière la mairie. Ce bâtiment communal devient trop petit au regard de l'activité croissante de ce service.

En collaboration avec Emeraude Habitation, **l'ADMR construit son nouveau siège, rue d'Aleth :**

- Livraison mai 2018
- Au rez-de-chaussée : les bureaux de l'ADMR ainsi qu'une grande salle de réunion.
- A l'étage : 3 appartements T3 (locatif social Emeraude Habitation)

POUR INFORMATION :

- Pour l'année 2017, l'ADMR a réalisé 6970 heures d'interventions sur La Gouesnière, ce qui représente 40 familles aidées.
- 11 salariés de l'ADMR résident à La Gouesnière.
- 2112 repas ont été livrés à La Gouesnière (fabriqués au restaurant scolaire).

COMPOSTAGE DE VOS DÉCHETS : c'est simple et on vous aide !



Depuis le 1er juillet 2016, l'Agglo vous aide sur l'achat de votre composteur ... Alors COMPOSTEZ vos déchets !

Déchets ménagers (épluchures, coquilles d'œufs, pain, déchets carnés, poissons ...), déchets de jardin, ou déchets divers (cendres, sciures, litières ...), beaucoup de vos déchets ménagers sont compostables et peuvent demain composer un très bon engrais naturel pour vos potagers et plantations.

Pour vous encourager dans votre projet, Saint-Malo Agglo subventionne à hauteur de 20 EUR tout achat de composteur individuel.

Pour en bénéficier, c'est tout aussi simple :

- 1 - Choisissez et achetez le composteur dans la magasin de votre choix;
- 2 - Téléchargez le formulaire de demande de remboursement ;
- 3 - Retournez-le dûment rempli et accompagné des pièces justificatives (facture d'achat, RIB/RIP, justificatif de domicile de moins de 3 mois et pièce d'identité).

Attention, seuls les habitants des 18 communes de Saint-Malo Agglomération peuvent bénéficier de ce dispositif, et uniquement à compter du 1/07/2016. Tout achat antérieur ne pourra être subventionné.

+ d'info : 0 800 801 061

Au 1er janvier 2018, la gestion de l'Eau, de l'assainissement remonte à l'Agglo

Eau et assainissement • Le transfert est dans les tuyaux !

L'objectif de ce transfert de compétences est de réorganiser les structures et modes de gestion jusque-là très disparates pour élaborer une nouvelle organisation intercommunale prévoyant d'une part les transferts de personnels nécessaires, et d'autre part les équilibres financiers communaux et communautaires. L'organisation retenue implique :

- **POUR L'EAU POTABLE :**
 - la transformation de la « RME » (Régie malouine de l'eau) en régie communautaire ;
 - la désignation de représentants au sein du SIEB (Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort) et au conseil d'administration de la future Régie.
- **POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF :**
 - le transfert de personnels pour la ville de Saint-Malo ;
 - des conventions de gestion pour certaines communes ;
 - la reprise des contrats et marchés en cours.
- **SUR LE PLAN FINANCIER, LES CONSÉQUENCES MAJEURES SONT LES SUIVANTES :**
 - le maintien en 2018 des redevances assainissement validées par les communes ;
 - à plus long terme, l'harmonisation tarifaire dès lors que les modes de gestion seront cohérents sur le territoire ;
 - l'instauration d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) unique.



TAXE DE SÉJOUR, mode d'emploi

La compétence « Promotion du tourisme » est devenue communautaire au 1er janvier 2017. La taxe de séjour, qui existe en France depuis 1910, est par conséquent mise en cohérence entre les communes de l'agglomération.

Au 1^{er} janvier 2018, Saint-Malo Agglomération institue une taxe de séjour communautaire et unique (excepté pour Hirel qui garde ses propres tarifs). Calculée par personne et par nuitée, cette taxe varie selon le type d'hébergement : de 4 €, en catégorie Palace (inexistant à ce jour sur le territoire) à 0,20 € en terrain de camping ou de caravannage 1 et 2 étoiles et en ports de plaisance.

C'est la personne hébergée qui paye cette taxe directement au logeur ou au propriétaire. Ce dernier la reverse ensuite à l'Agglomération chaque trimestre. Cette taxe contribue à financer des équipements, des activités, des outils de promotion en lien avec les activités touristiques.

Pour faciliter les démarches et les déclarations trimestrielles, SMA a conçu une plateforme de déclaration en ligne accessible depuis son site internet :

www.stmalo-agglomeration.fr
(rubrique Tourisme)



OPÉRATION « AMÉLIORER SON LOGEMENT » DE SAINT-MALO AGGLOMÉRATION

Comment rénover l'habitat ancien ?

Jusqu'en septembre 2019, Saint-Malo Agglomération vous donne un coup de pouce pour rénover votre logement et le rendre économe en énergie !

Vous êtes propriétaire du logement que vous occupez ou propriétaire bailleur, l'Agglomération peut vous accompagner dans votre projet de travaux. Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de conseils techniques et financiers gratuits.

Pour la rénovation énergétique (isolation thermique, chauffage, menuiseries) ou pour l'adaptation de votre logement (monte-escalier, remplacement de la baignoire par une douche), vous pouvez obtenir une subvention de 35 à 50 % sur le montant de vos travaux et des aides complémentaires !

Avant d'entreprendre des travaux, pour connaître le service proposé et les conditions à remplir, contactez Alice LECAUDEY, chargée de cette opération, au numéro vert (service et appel gratuits) : 0 800 30 50 80. Elle vous proposera un rendez-vous et vous expliquera la démarche à suivre.



EXEMPLE :

Propriétaire d'un pavillon des années 70, un couple de La Gouesnière a pu profiter de l'opération « Améliorer son logement ». Ils ont remplacé leur chaudière, âgée de 30 ans par une chaudière à condensation. Les travaux ont coûté 6 500 €. Le ménage a pu bénéficier de 4 196 € d'aides pour financer le projet ! De plus, les travaux ont permis de réaliser une économie d'énergie de 28 % et de réduire leur facture de chauffage de près de 500 € par an.

CONSTRUCTION DU CENTRE AQUALUDIQUE

Un équipement familial, ludique, éducatif et sportif va voir le jour à 6 km de La Gouesnière. Il sera situé à l'entrée de Saint-Jouan-des-Guérets, dans le parc Atalante.

Des activités pour tous les âges

Le centre aqualudique est le projet phare des communes de Saint-Malo Agglomération. Il sera un signe fort du dynamisme de notre territoire.

L'objectif pour les élus est que cet équipement soit une référence en Bretagne et en France. Le centre aqualudique sera modulable et chaleureux. Il pourra accueillir jusqu'à 2 000 personnes en même temps et atteindre 370 000 usagers par an.

L'équipement se composera de quatre pôles d'activités. Il disposera d'un bassin olympique en inox de 50 m avec huit couloirs, doté d'un fond amovible, pour abaisser la profondeur et d'un aileron qui se rabat ou se soulève dans la largeur, ce qui permettra de séparer le bassin, pour accueillir différents publics, comme les sportifs et les scolaires.

Le pôle éducatif sera composé d'un bassin d'apprentissage de 200 m², avec un écran géant. L'espace ludique sera dédié aux loisirs avec des banquettes hydromassantes, des geysers sous-marins, une lagune de jeux pour les 0 à 6 ans et un toboggan animé qui pourra changer de couleur.

L'extérieur sera dédié aux familles, avec un espace bien-être (trois saunas, trois jacuzzis, deux hammams, deux salles de détente), un bassin nordique chauffé, accessible depuis l'intérieur et l'été seulement, un parc aquatique de 440 m², deux solariums, des toboggans et un terrain de beach-volley.

Sans oublier pour recevoir le public, 50 vestiaires individuels, 800 casiers, un parking de 500 places, des gradins fixes et amovibles et un espace snack.



■ La Mairie vous informe

■ PACS : en mairie depuis le 1er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré des greffes des tribunaux d'instance aux officiers de l'état civil des communes depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du 18 novembre 2016. La compétence des notaires en matière de Pacs reste inchangée.

Les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent donc désormais faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Rappel :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

■ Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et des professionnels est interdit toute l'année et dans tout le département selon les dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de juillet 1985, confirmées par l'article 2 de l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 2015. Au-delà des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées), comme des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre est source d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène ...) et a des effets sanitaires et environnementaux importants.

■ Avis d'enquête publique : modification n°1 du PLU

Le public a été informé par voie de presse et sur le site internet de la commune, qu'il est procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) de la commune de LA GOUESNIÈRE, du 14 mai au 16 juin 2018, soit pendant 34 jours consécutifs.

Madame Muriel COURONNÉ-LE PALLEC a été désignée commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont tenus à la disposition du public à la mairie de LA GOUESNIÈRE, 5 rue Raphaël de Folligné, 35350 LA GOUESNIÈRE pendant la durée de l'enquête, du **14 mai au 16 juin 2018** :

- Le Lundi de 9 heures à 12 heures
- Le Mardi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures
- Le Mercredi de 9 heures à 12 heures
- Le Jeudi de 9 heures à 12 heures
- Le Vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures
- Le Samedi de 9 heures à 12 heures

■ RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant. Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Attention : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.

(Dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro, volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie,)

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatiques sur les listes électorales.

BIENTÔT
16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

www.defense.gouv.fr/jdc

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mission et rôle du conciliateur

Le **Conciliateur de justice** est un auxiliaire de justice bénévole. Sur proposition du Président du Tribunal d'Instance, il est nommé par le premier Président de la Cour d'appel, devant lequel il prête serment avant d'exercer ses fonctions. Il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers. Il ne donne pas de consultation juridique.

Il peut se rendre éventuellement sur les lieux pour proposer une solution adaptée.

Dans le cadre de sa mission, il répond au Président du Tribunal d'Instance dont dépend le canton où il est affecté.

Il est l'interlocuteur privilégié des personnes qui ont des difficultés à traiter seules les litiges de la vie courante. Il intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès parfois disproportionné avec l'importance du problème.

Il n'est pas magistrat, **il est chargé de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable de certains litiges**. Le conciliateur de justice intervient dans de nombreux domaines :

- Mitoyenneté, copropriété, querelle de voisinage, conflit entre propriétaire et locataire,
- Conflit opposant un consommateur à un professionnel, désaccord entre un fournisseur et son client
- Difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture.

Le conciliateur de justice ne constitue pas votre dossier. Vous devez vous présenter avec les éléments en votre possession démontrant vos démarches préalables et votre volonté de trouver une solution amiable.

Le conciliateur de justice ne peut intervenir dans les conflits :

- Entre vous et l'administration (État ou collectivité territoriale), Tribunal administratif,
- Concernant les affaires d'état civil et familiale (divorce, reconnaissance d'enfant, pensions alimentaires, garde des enfants, autorité parentale)
- Relatif au droit du travail et d'ordre syndical, conseil de prud'hommes lorsque l'instance est engagée.

Le conciliateur de justice peut être saisi directement par les personnes en conflit (plus de 90% des cas) ou par le juge d'instance. Pour concilier les personnes, il proposera une, parfois plusieurs réunions, pour écouter les arguments des parties et arrêter les conditions d'un accord.

Lorsqu'un accord est intervenu, le conciliateur rédige un constat d'accord qu'il paraphe avec les parties. A cette occasion, il vous est possible de demander que le juge d'instance donne force exécutoire à ce constat.

Nommé conciliateur de justice

par ordonnance du premier Président de la cour d'Appel de RENNES par ordonnance du 27 novembre 2017

Christian RIVOAL



Retraité du groupe SNCF.
Responsable contentieux et gestion des sinistres Société Immobilière des chemins de fer
Ex expert auprès des compagnies d'assurances bâtiment construction IARD - dommages aux cultures et hors sol.
Formation 3^{ème} cycle droit, Diplômé de l'I.C.H. expertises immobilières.

Ex médiateur Municipal
Expériences de la conciliation : 10 ans conseiller prud'homal puis 5 ans conciliateur de Justice sur le ressort du tribunal d'Instance de Pontoise val d'Oise

Un autre aspect de la fonction relève du conseil, à savoir pour l'essentiel permettre à nos concitoyens de frapper à la bonne porte, leur apprendre à faire simple et précis, autant d'attitudes s'avérant des plus importantes avec l'administration, la justice, les services sociaux, etc....

Dans ce même esprit, le conciliateur de justice, en fonction des problèmes soumis, assure un rôle de liaison avec de nombreux acteurs de la vie municipale :

- Les services sociaux (surendettement, famille, logement...)
- Les bailleurs sociaux (HLM)
- La police tant nationale que municipale,
- Les services techniques (construction, urbanisme...)
- etc

Depuis la loi de 2015, les petits litiges dont le chef de demande ne dépasse par la somme de 4 000 euros sont soumis à la procédure de la conciliation obligatoire.



Permanences

En **Mairie de Saint Méloir des Ondes** tous les 3^{ème} vendredi l'après-midi de chaque mois à partir de 14 heures

- Sur rendez-vous en laissant un message au 06 81 30 73 46
- Par mail Rivoal-expert@orange.fr
- Par courrier adressé en mairie de saint Méloir des Ondes

■ Les quatre maires ruraux ont leur entente cordiale : Le Marais blanc

Paru dans Ouest-France

Quatre communes : Hirel, La Fresnais, La Gouesnière, Saint-Benoît-des-Ondes ont en commun un territoire, une identité, des projets que leurs maires entendent bien mettre en avant. Leur alliée ? L'entente. Ou comment mieux sceller un avenir commun.



Les maires du Marais blanc, Gérard Baudry (Saint-Benoît-des-Ondes), Michel Hardouin (Hirel), Joël Hamel (La Gouesnière) et Nicole Simon (La Fresnais).

L'initiative

Leurs quatre communes pèsent 6 400 habitants et côté intercommunalité, ils siègent à Saint-Malo Agglomération. Jusque-là, tout va bien. Un peu moins lorsque, entre Dol-de-Bretagne et Cancale, ils ne regardent jamais dans la même direction lorsqu'il s'agit de gendarmerie, de pompiers, ou encore d'envoyer leur jeunesse au collège.

Là, les quatre communes se sentent quelque peu « tirillées ». Pourtant, « nous avons un territoire bien marqué », martèlent Gérard Baudry, le maire de Saint-Benoît-des-Ondes; celui d'Hirel, Michel Hardouin; Joël Hamel, premier édile de La Gouesnière ou encore Nicole Simon, qui a décroché son premier mandat en 2014 en remportant la mairie de La Fresnais.

Rien d'une fusion

Un bassin de vie et une identité désormais déclarée: les Marais blancs. Comme la terre de leur campagne, « quand elle est sèche », teintée « par la tanguie, un sable très calcaire fait de débris de coquillages ». Le nom qu'ils se sont choisi pour l'entente qu'ils forment depuis fin septembre, avec l'approbation « à l'unanimité » de leurs conseils municipaux, est celui d'un territoire qu'ils défendent avec passion. Et parfois frustration.

Bien décidées à avancer à quatre, les communes de l'entente, « la forme qui convient le mieux à notre projet, mais n'a rien à voir avec une fusion » ont parfois des allures de binômes. Avec Saint-Benoît-des-Ondes et Hirel qui, sur la route de Cancale au Mont-Saint-Michel, regardent passer les marathonniens, mais surtout 7 500 véhicules par jour, « jusqu'à 13 000 en août ».

Et puis il y a La Gouesnière et La Fresnais, communes « rétro-littorales ». Elles aussi « valent le détour » et entendent le faire savoir.

Tous sont bien décidés à jouer à fond la carte touristique, « une halte intéressante entre Saint-Malo - Cancale et le Mont-Saint-Michel ». Et gastronomique, entre conchyliculture et maraîchage. Tout bon pour l'économie.

La population dans tout cela? « Elle aussi perçoit bien cette identité. » Et devrait accueillir les Marais blancs favorablement. Parce que bien loin d'un nouvel étage au millefeuille territorial, l'entente n'entraînera ni ligne d'imposition ni charge nouvelle, « sans locaux ni personnel et pour nos rendez-vous, ce sera dans nos mairies, à tour de rôle ». En revanche à l'agglo, « notre parole pèsera davantage encore ». Lorsqu'il s'agira par exemple de transports en commun, « nous souhaitons une double boucle pour limiter les temps de parcours et des passages plus fréquents ». Ou des investissements. « Lorsqu'une commune aura un projet à défendre, nous serons tous derrière. » Avec, en arrière-plan, la volonté de toujours plus de mutualisation et « l'intérêt général ».

Déjà les quatre maires et leurs élus délégués, « deux par commune », planchent sur un plan de circulation commun faisant la part belle aux déplacements doux. Ou encore un catalogue de services, « qui listerait l'offre complète dans nos quatre communes », du médecin à la gare, en passant par le club de foot ou les activités jeunes, « pour lesquels nous avons de réelles ambitions. Comme pour les plus anciens, trop souvent isolés ».

■ L'AGENCE POSTALE EST TRANSFÉRÉE AU BUREAU DE TABAC

Pendant 9 années la municipalité a géré l'agence postale communale, suite à la fermeture de La Poste.

Depuis le 5 décembre 2017 et en concertation avec les services de La Poste, le bar-tabac-pressé Le Bonaban accueille ce service.

Ainsi, vous pourrez bénéficier d'horaires d'ouverture plus larges : du mardi au samedi :
8h30 à 13h et 14h30 à 19h.



■ Le CCAS se mobilise

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se mobilise chaque année pour organiser des manifestations de convivialité : **le repas et la galette des rois des aînés**, la **distribution de rosiers** à l'occasion de la fête des mères, la **distribution des colis des aînés** en particulier les personnes hospitalisées et un **week-end théâtre** (la représentation est gratuite pour les Aînés de la Gouesnière).



■ CLIC Côte d'Émeraude

Téléphone : 02 99 16 88 76

Mail: accueil-clic3-emmaude@hotmail.fr

Permanences sur rendez-vous à la mairie de La Gouesnière 2 mardis par mois de 9h à 12h, salle des associations face à la mairie.

Le **CLIC de la Côte d'Émeraude** s'adresse à tous les retraités et à leur entourage (famille, amis, voisins) et à toutes personnes en situation de handicap.

- Une réponse individuelle, adaptée à vos besoins.
- Un seul et même lieu gratuit pour plus de facilité dans vos démarches.

60 ANS ET PLUS...?

Retraités, familles, proches, professionnels... Vous souhaitez être informé, conseillé ou accompagné quant aux possibilités d'un **mieux vivre à votre domicile**? Le CLIC œuvre pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées en perte d'autonomie et s'adresse aux seniors par des actions de promotion de la santé.

Le CLIC vous accueille pour :

- Vous informer sur l'ensemble des dispositifs et droits en faveur de la personne âgée: services de soutien à domicile (aides, soins, portage de repas, téléalarme...), structures d'hébergement, aides financières, vie quotidienne (loisirs, transport, santé) ...
- Vous aider et vous accompagner dans l'élaboration de vos dossiers administratifs: Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide-ménagère, aides financières... caisse de retraite.
- Vous orienter vers les services et organismes pouvant répondre à vos besoins.



- Evaluer avec vous, vos besoins et élaborer un plan d'aide et d'actions personnalisés.
- Coordonner l'action des professionnels de la gérontologie et du handicap autour de votre situation.

EN SITUATION DE HANDICAP ?

Le CLIC est également une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine (MDPH) et aide ainsi toute personne en situation de handicap dans ses démarches (aide à la constitution de dossier, accompagnement à l'élaboration du projet de vie, soutien aux démarches, ...).



■ les services municipaux à votre disposition

Mairie : jours et heures d'ouverture au public

Tél : 02 99 58 80 80 • Fax : 02 99 58 24 05
 5 rue Raphaël de Folligné
 code postal : 35 350
 Mail : contact@lagouesniere.fr

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8h30-12h00	
Mardi	8h30-12h00	14h00-16h00
Mercredi	8h30-12h00	
Jeudi	8h30-12h00	
Vendredi	8h30-12h00	14h00-16h00
Samedi	8h30-12h00	

Permanence des élus :
 Chaque samedi de 9h00 à 11h00
 (sur rendez-vous)

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Tél : 02 99 58 80 80 • Fax : 02 99 58 24 05
 Mail : contact@lagouesniere.fr

Sous la responsabilité du Maire Joël Hamel, l'équipe du CCAS coordonne différentes actions en direction des aînés, des familles en difficultés, ...

Ecole publique maternelle et élémentaire

Tél : 02 99 58 80 24
 3 rue Christian de Kergariou
 Directrice : Madame Guyon

Garderie municipale : Ecole publique

Tél : 02 99 58 80 24
Matin : accueil à l'école à partir de 7h30.
Soir : accueil jusqu'à 19h30.
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les locaux de l'école publique, sous la surveillance d'employés municipaux. Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal.

Etude surveillée municipale : Ecole publique

Tél : 02 99 58 80 24
Soir : 17h15-18h15
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les locaux de l'école publique sous la surveillance d'un employé municipal. Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal.

Ecole privée maternelle et élémentaire

Tél : 02 99 58 83 90
 1 rue d'Aleth
 Directeur : Monsieur Brault

Restaurant scolaire

Tél : 02 99 58 80 80 (mairie)
 3 rue Christian de Kergariou
 Mail : contact@lagouesniere.fr

Les repas sont fabriqués sur place, par un cuisinier. Ils sont servis chaque jour scolaire et les jours d'ouverture de l'Accueil de Loisirs. Les menus sont consultables (et téléchargeables) sur le site internet de la commune. Ils sont affichés aux entrées des écoles. Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal. Inscription et vente de tickets à l'Agence Postale Communale.

Espace Multimédia

Ateliers d'initiation à l'informatique, à l'étage de la bibliothèque-médiathèque, animés par Fabrice Tréhel, l'animateur communal.

Tél : 06 08 06 82 97

Accueil de loisirs

Accueil des enfants tous les mercredis et pendant les vacances, dans les locaux de l'école publique. Programme et tarifs (suivant coefficient familial) disponibles auprès de Fabrice Tréhel, l'animateur communal :

Tél : 06 08 06 82 97

Mail : enfance@lagouesniere.fr
 ou contact@lagouesniere.fr

Espace Jeunes

Accueil des adolescents 12-17ans pendant les vacances. Renseignements et inscriptions auprès de Margaux DOARÉ, l'animatrice communale :

Tél : 06 08 06 82 97
 ou enfance@lagouesniere.fr

Collecte des déchets

Toute information sur les jours de collectes et les horaires d'ouvertures des déchèteries : N° VERT : 0800 801 061
 www.st-malo-agglomération.fr

Transports en commun (scolaire et périurbain)

Toutes les informations sur les heures de passage des bus :

Tél : 02 99 40 19 22 www.kdma.fr

Services paramédicaux

Infirmières : Mme Le Peuch
 Tél : 02 99 58 80 83
 22 bis rue Raphaël de Folligné
 Cabinet de Kinésithérapie :
 Mme Corbin - Tél : 02 99 58 39 96
 2 rue d'Aleth

Services à la personne Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)

1 place du souvenir (derrière la mairie)
 Tél : 02 99 58 39 96 Fax : 02 99 58 35 60
 clospoulet.asso@admr35.org

L'ADMR accompagne les familles au quotidien en leur apportant une aide matérielle et/ou aide éducative et parentale.

Ostéopathe

Gaultier Camille
 Tél : 06 50 05 75 83
 22 rue Raphaël de Folligné



Bibliothèque Médiathèque

Tél : 02 99 56 90 08
 11 rue Raphaël de Folligné
 Mail : contact@lagouesniere.fr

Tarif :
 abonnement annuel par famille : 8 €
 PRÊTS D'OUVRAGES, REVUES, ETC ...

Jour	Matin	Après-midi
Lundi		13h45-16h00
Mardi		
Mercredi		14h30-16h30
Jeudi		
Vendredi		16h30-18h30
Samedi	10h30-12h30	14h00-17h00

EXTRAITS DES TARIFS 2018 VALIDÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2017

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
PHOTOCOPIES A TITRE PRIVE		
A4 N/B	0,15 €	0,15 €
A4 Couleur	0,30 €	0,30 €
A3 N/B	0,30 €	0,30 €
A3 Couleur	0,60 €	0,60 €
PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS (Fournir le papier)		
500 copies noir et blanc recto A4 /manifestation enregistrée sur le calendrier annuel	Gratuit	Gratuit
200 copies noir et blanc recto A4 pour le fonctionnement/an	Gratuit	Gratuit
Photocopies A4 N/B ou couleur au-delà du forfait	0,01 €	0,01 €
Photocopies A4 Couleur (payant à la première feuille)	0,10 €	0,10 €
Photocopies A3 Couleur (payant à la première feuille)		0,20 €
LOCATIONS SALLE POLYVALENTE		
Résident de la commune	350,00 €	350,00 €
Résident hors commune	700,00 €	700,00 €
Association locale (jusqu'à 2 manifestations/an)	Gratuit	Gratuit
Association locale (au delà 2 manifestations/an)	350,00 €	350,00 €
L'heure hors Week-end (samedi et dimanche)		7,30 €
Personnel communal	350,00 €	350,00 €
Soirée ou 1/2 journée hors WE : Samedi, Dimanche	150,00 €	150,00 €
Jour férié hors weekend résident de la commune (CM du 31 mai 2016-délib, 38/2016)		175,00 €
Jour férié hors weekend résident hors commune (CM du 31 mai 2016- délib 38/2016)		350,00 €
CAUTIONS SALLE POLYVALENTE		
Résident de la commune	350,00 €	350,00 €
Résident hors commune	700,00 €	700,00 €
Association : une salle	350,00 €	350,00 €
Association : deux salles	700,00 €	700,00 €
Association : trois salles	1 050,00 €	1 050,00 €
LOCATIONS MATERIELS		
Location de table (pour le we)	1,50 €	1,50 €
GARDERIE ECOLE PUBLIQUE		
Matin à partir de 7h30	1,40 €	1,45 €
Soir jusqu'à 19h30	1,80 €	1,85 €
Dépassement des heures de la garderie		5,00 €
ETUDE SURVEILLEE ECOLE PUBLIQUE		
de 17h15 à 18h15	1,80 €	1,85 €
VENTE		
BOIS : La corde coupée	140,00 €	140,00 €
BOIS : La corde à couper via AAEPG	70,00 €	70,00 €
CULTURE : BIBLIOTHEQUE		
(maxi 4 livres à la fois/personne de la famille/sur 3 semaines)		
Abonnement/année civile/famille de La Gouesnière	8,00 €	8,00 €
Abonnement/année civile/famille hors commune	20,00 €	20,00 €
Remplacement en cas de perte de la carte d'adhésion	5,00 €	5,00 €
DECES : CIMETIERE		
Concession 30 ans : le m2 avec dalle de propreté à faire	200,00 €	200,00 €
Concession 50 ans : le m2 avec dalle de propreté à faire	350,00 €	350,00 €
Columbarium 30 ans	500,00 €	500,00 €
Columbarium 50 ans	850,00 €	850,00 €
Cavurne 30 ans : le m2	200,00 €	200,00 €
Cavurne 50 ans : le m2	350,00 €	350,00 €
VOIRIE		
REMISE EN ETAT VOIRIE AUX ENTREPRISES QUI ONT DEGRADE CELLE-CI	40,00 € /m2	40,00 € /m2
CYBER		
Abonnement/année civile/personne de La Gouesnière	8,00 €	8,00 €
Heure de formation/personne/heure	3,00 €	3,00 €
ESPACE JEUNES		
Carte d'adhésion/an	12,00 €	13,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE		
Enfant	3,45 €	3,55 €
Enfant hors commune	4,05 €	4,15 €
Portage de repas à domicile ADMR	4,32 €	4,45 €
Adulte	5,25 €	5,40 €
Majoration pour enfant présent à la cantine dont le repas n'aurait pas été réservé via le portail ou par téléphone avant 18h la veille de la prestation		1,70 €
Pour un repas commandé non décommandé (sans justificatif) enfant commune		3,55 €
Pour un repas commandé non décommandé (sans justificatif) enfant hors commune		4,15 €

Album photos de la commune 2017



L'accueil de la mairie a été rénové en 2017 afin d'améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite



Hommage au Caporal-chef Pécro le 28 avril 2017 devant la stèle érigée par le conseil municipal



Les associations West Cowboy Country et Team Breizh La Gouesnière remettent un chèque aux restos du cœur



Ambiance de fête au repas annuel des aînés



Sortie au marché des Lices à Rennes, le samedi 1er avril 2017, organisée par Fabrice Tréhel, animateur communal



Les bénévoles de la bibliothèque au vide-greniers du comité de jumelage



Noël de la récré des petits choux



Spectacle de Noël des écoles

Moments forts des AFN 2017



LA FÊTE DE LA MUSIQUE

Une belle réussite

La deuxième édition de la fête de la musique s'est déroulée le samedi 17 juin 2017, place Joseph-Viel. Comme en 2016, elle a été organisée conjointement par l'association West Cowboy Country, présidée par Jean-Bernard Loisel, et la municipalité, sous l'égide de Joël Hamel, maire de la commune.

Des membres de l'association se sont produits en début de soirée, montrant ainsi les subtilités de la danse country. Les bénéfices de la buvette ont servi à préparer la saison 2017-2018 des Restaurants du Cœur.

Gérard Sorre, conseiller municipal, a fait danser le public sur des musiques disco et des tubes des années 80 à aujourd'hui, tandis que Lydie, sa conjointe, était en charge des jeux de lumière.

Dès la tombée de la nuit, un spectacle laser projeté sur le clocher de l'église a été très apprécié des 400 spectateurs. Avec cette prestation, Gérard a fêté les 40 ans de sa première animation musicale. En juillet 1977, il avait offert une soirée dansante aux jeunes Gouesnériens avant d'animer des bals disco pour l'école publique de La Gouesnière, dans l'ancienne salle des fêtes de Saint-Père-Marc-en-Poulet, jusqu'en 1982. Certains s'en souviennent encore...

Rendez-vous est pris pour la 3^{ème} édition de la fête de la musique de La Gouesnière le samedi soir 23 juin 2018 !



Amicale des anciens élèves et anciens enseignants de l'école publique de La Gouesnière (A.A.E.P.G.)

Créée en 2009 pour le cinquantenaire de l'école publique, l'amicale a organisé chaque année diverses manifestations ouvertes à tous:

- **Expositions et conférences** sur les deux guerres mondiales
- **Hommage** aux victimes du bombardement de 1944 et hommage à Joseph Pécro, compagnon de la Libération
- **350e anniversaire** de l'église
- **journée du patrimoine** en 2012
- **Plantations annuelles** dans le Bois Renou

L'AAEPG se propose de tisser des liens entre les générations et les membres fondateurs s'engagent à recenser tous les faits de société qui se sont passés dans la commune.

Le livre « La Gouesnière et Bonaban » de 1912 devrait être réédité dans sa version originale (après autorisations légales). Notre projet est d'établir un document retraçant l'histoire de notre localité au siècle dernier. (deux conflits mondiaux, transformation du monde rural) Nous avons besoin de vos souvenirs et de tous documents pouvant aider à retracer cette période.

Rejoignez l'Amicale et préparons ensemble nos futures animations !
 Visitez notre blog : <http://aaepglagouesniere.blog4ever.com/>



BILAN DES MANIFESTATIONS 2017

- **Vendredi 28 avril 2017**, hommage annuel à Joseph Pécro Compagnon de la Libération. (ancien élève)
- **septembre 2017**, participation au Forum des associations;
- **19 novembre 2017**, 2^{ème} Foire de la Sainte Catherine (arbres et végétaux) dans le village de Bonaban en partenariat avec RANDO BIEN ETRE.

DATES À RETENIR POUR 2018

- **14 janvier**, plantation au Bois Renou (enfants nés en 2017)
- **20 avril**, hommage solennel à Joseph Pécro (centenaire de sa naissance)
- **17 novembre**, plantation annuelle (enfants nés en 2018)
- **25 novembre**, 3e foire Sainte Catherine.

Association Rando Bien-être



Tous les renseignements et le programme de nos activités sur : www.randobienetre35.fr

L'année 2017 aura été très riche pour les adhérents de notre Association. Outre les randonnées hebdomadaires programmées chaque mardi, d'autres activités comme les sorties vélo, les parties de pétanque et autres, l'Association a organisé le 14 mai 2017 sa première Rando des Familles.

Le succès ayant accompagné cette journée, cette opération a été reconduite cette année (le 13 mai 2018).

En outre, avec l'association AAEPG (Anciens Elèves et Enseignants de l'Ecole publique), c'est la 2e foire Sainte Catherine qui a accueilli, elle aussi, un nombreux public.



COMITE DE JUMELAGE LA GOUESNIERE-SAINT DESERT.

Poursuivant les échanges avec nos amis bourguignons dans le cadre du jumelage, une délégation bretonne s'est rendue à Saint Désert les 28 et 29 janvier 2017 à l'occasion de la Saint Vincent tournante.

Cet évènement qui attire des milliers de visiteurs nous a permis après une longue marche dans les vignes de Mercurey de déguster les vins de Bourgogne.

Le 5 août, le traditionnel vide-greniers dans les rues du bourg a attiré de nombreux bradeurs.

Les 14 et 15 octobre, deux délégations se sont retrouvées pour un weekend sur les bords de Loire. Visites des châteaux de Chambord et Cheverny étaient au programme ainsi qu'une balade à cheval dans la forêt domaniale et dégustation de vin.

En 2018, en plus du vide-greniers du 4 août, une trentaine de Bourguignons sera accueillie dans les familles de La Gouesnière pour le départ de La Route du Rhum.



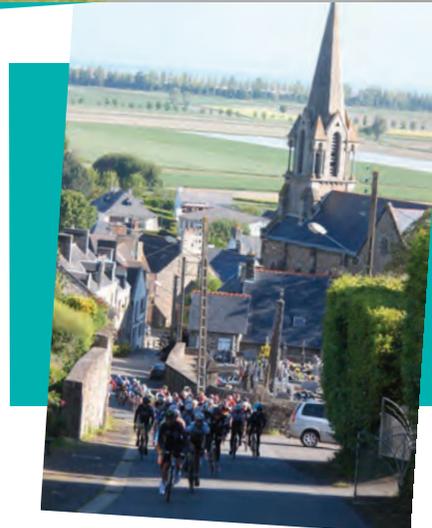
Venez nous rejoindre et participer aux échanges avec les habitants de la commune de Saint-Désert, vous verrez à quel point les relations sont chaleureuses

Contact : tél : 06.38.10.19.68
Mail : jumelage@lagouesniere.fr



Team Breizh La Gouesnière

Pour tout renseignement : comment rejoindre l'association ?
horaires et parcours cyclistes du dimanche matin ?
déplacements groupés aux randonnées cyclistes locales,
départementales, nationales ? ...)
contacter par mail : tblg@kml.bzh



■ Association GYMNASTIQUE La Gouesnière

vous propose des activités variées pour vous dépenser et vous défendre. **Venez, bougez avec nous !!!**
Le bien-être et la tonicité sont les clés d'une activité physique réussie !



Cours adultes :

Gym bien-être avec Cathy ECLIMONT

Lundi 9h30 10h30

Gym Tonique avec Aurélie BERTHELOT :

Lundi 19h 20h : renforcement musculaire, musculation au sol
Lundi 20h 21h : Fitness- STEP

Mercredi avec **David MONTOIS** : 20h30 21h30 : gym tonique, renforcement musculaire, musculation au sol



Cours enfants avec Cathy ECLIMONT

Cours « Trois Pommes » (de 3 à 5 ans)

Mercredi 17h - 18h

Cours « récréa-gym » (de 5 à 8 ans)

Mercredi 18h - 19h

Renseignements au 06 85 87 34 97
<http://gymnlagouesniere.jimdo.com/>

■ Association LA RÉCRÉ DES PETITS CHOUX

La Récré des petits choux est un espace jeux pour les tout-petits de **0 à 3 ans** avec leurs assistantes maternelles ou leurs parents pour une rencontre hebdomadaire. L'association est une bouffée d'oxygène pour les relations humaines entre adultes et enfants. C'est aussi **un lieu d'échange** avant l'entrée à l'école des enfants.

Elle se réunit le **jeudi de 9 h à 11 h 30**, à la salle polyvalente. Des matinées tapis lectures ou initiation à la musique et activités en fonction des temps forts de l'année :

- galettes des rois
- Pâques (brioche)
- fêtes des papas
- repas de fin d'année
- Noël
- mardis gras
- fête des mamans
- pique - nique
- halloween

La cotisation annuelle est de 20 euros.



■ MEMOIRES SAINT-PATRICK

L'association Mémoires Saint-Patrick (Association laïque Loi 1901) a pour objet la mise en valeur et la mise en tourisme du patrimoine et de l'histoire locale, autour de la vie de Saint-Patrick.

Plusieurs livres, des éléments de recherches et d'études et des productions artistiques montrent que Saint-Patrick a passé une période de sa vie en Bretagne, au sens contemporain du terme (Bretagne armoricaine, et non Bretagne insulaire correspondant aujourd'hui au Royaume Uni)

Et plus précisément sur un domaine gallo-romain, plus tard motte féodale puis château en bois au XIIIème siècle et enfin château édifié au XVIIème, l'actuel château de Bonaban de La Gouesnière.



Des pèlerinages américains sur les traces des saints bretons dont Saint-Patrick sont régulièrement accueillis, des animations musicales sont organisées chaque 17 mars sur la commune.

Mais également : un circuit de geocaching dans le Bois Renou, l'édification d'une statue, différents circuits pédestres de découverte du patrimoine, un voyage culturel en Irlande sont autant de projets pour 2018 déjà fort avancés pour certains d'entre eux.



AS La Gouesnière



La montée en D1



Noël à la salle de sports



L'équipe U11

Ecole Notre-Dame du Bois Renou

Participation aux Virades de l'Espoir (de la GS au CM2) :
Action caritative pour l'association "Vaincre la Muco !"
Chacun a relevé le défi à la hauteur de ses performances d'endurance mais surtout, ils ont tous couru pour ceux qui n'ont pas de souffle !
Bravo les enfants pour votre persévérance !

Portes Ouvertes de l'école Notre-Dame :
vendredi 13 avril 2018 (17h30/20h00)
Soyez les bienvenus ! (Pour toute inscription pour l'année 2018/2019, se munir du livret de famille et du carnet de santé !
Prise de RV possible avec le directeur au 06.83.80.23.11
Date de la **kermesse de l'école** : dimanche 24 juin 2018



Séjour à l'île TUDY

(3 jours/2 nuits) dès la 2^{ème} semaine de septembre pour 52 élèves CP/CE1/CE2
Classe artistique qui a permis une cohésion des groupes dès le début de l'année scolaire.



Décembre 2017 :

2 samedis d'ateliers pour la confection de décorations pour le marché de Noël
marché de Noël dans la cour de l'école organisé par l'A.P.E.L.



Janvier 2018 :

Les CP/CE1 ont invité leurs parents pour leur présenter leur cabane à livres et déguster des crêpes



Vacances de La Toussaint :

réfection des 2 classes de maternelle par les parents d'élèves !
Merci à tous pour votre soutien et votre engagement à l'école de vos enfants !

Séjour à la neige (Arreau - Hautes-Pyrénées) :
pour 33 élèves de CM1/CM2
Neige et soleil pendant toute la semaine :
les enfants en garderont un magnifique souvenir !



Forum des associations



Exposition des Peintres amateurs



Expositions Vie active et Garance et Mélusine



Théâtre avec l'association Farce Bleue

■ Agenda des **manifestations communales 2018**

Date	Organisateur	Manifestation organisée
23 juin	Municipalité - West Cowboy Country	Fête de la Musique
24 juin	A.P.E.L Notre-Dame	Fête de l'école privée
01 juillet	A.P.E Les Tilleuls	Fête de l'école publique
21 juillet	Comité des fêtes	Grande braderie
04 août	Comité de Jumelage	Vide-greniers
08 septembre	Associations - Municipalité	Forum des associations
07 octobre	CCAS	Repas des aînés
13 octobre	A.F.N	Repas des anciens combattants
20 et 21 octobre	Peintres amateurs	Exposition / Vente annuelle
11 novembre	A.F.N - Municipalité	Cérémonie Armistice 1918
18 novembre	West Cowboy Country	Réunion d'information / Animations
25 novembre	A.A.E.P.G	Foire aux arbres & Végétaux
01 décembre	West Cowboy Country	Bal du Téléthon